

Guide du Candidat

paceim

Programme d'aide à la création d'entreprises innovantes en Méditerranée



Appel à projets 2012

Date de clôture : 05 Octobre 2012

Adresse de publication de l'appel à projets : www.ird.fr/paceim

La mise en œuvre de l'appel à projets est réalisée par l'Institut de recherche pour le développement (IRD)

Contact

Institut de recherche pour le développement (IRD)
Agence inter-établissements de recherche pour le développement (AIRD)
Direction de la Valorisation au Sud

Tél : + 33 (0)4 91 99 95 13 / 62
paceim@ird.fr



SOMMAIRE

1. Contexte et objectifs du programme	3
1.1. Contexte.....	3
1.2. Objectifs du programme.....	3
2. Examen des projets proposés.....	4
2.1. Conditions d'éligibilité	4
2.2. Critères d'évaluation	4
2.3. Modalités de sélection	4
3. Nature et modalités de l'appui.....	4
4. Modalités de prise en charge	6
5. Calendrier.....	6
6. Constitution du dossier	6

1. Contexte et objectifs du programme

1.1. Contexte

La création d'entreprises est un enjeu crucial pour le développement économique des pays du Maghreb, de même que le renforcement de l'enseignement supérieur, de la recherche et du soutien à l'innovation. Les entreprises (PME/PMI) issues de l'exploitation des résultats de la recherche ont un rôle particulier à jouer pour concevoir et déployer de nouveaux produits et services.

Pour relever les défis d'un développement économique basé sur la technologie et l'innovation dans le bassin sud-méditerranéen, l'Institut de Recherche pour le Développement, en partenariat avec Marseille Innovation et des acteurs de l'innovation au Sud de la Méditerranée, met en œuvre dans le cadre de ses missions le « Programme d'Aide à la Création d'Entreprises Innovantes en Méditerranée » (PACEIM).

Ce programme propose de mobiliser l'expertise des diasporas scientifiques et techniques au Nord de la Méditerranée, au bénéfice des pays d'origine, à travers le soutien et l'accompagnement de projets de création d'entreprises technologiques en Algérie, au Liban, au Maroc, et en Tunisie.

Il s'appuie sur un constat : la France est le premier pays d'accueil des étudiants africains parmi lesquels, dans le cadre d'études doctorales, près de 7000 sont en provenance d'Afrique du Nord dont 1670 du Maroc, 2019 d'Algérie, 2498 de Tunisie et 1512 du Liban (données Campus France 2007). Cependant, ces étudiants hautement qualifiés parviennent rarement à trouver un emploi correspondant à leur formation initiale et à leur niveau d'études : le taux de chômage des immigrés titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur est, en France, près de trois fois supérieur à niveau équivalent (enquête emploi INSEE 2007).

1.2. Objectifs du programme

Le programme PACEIM doit permettre aux étudiants qui ont accompli leur formation supérieure en France de créer une entreprise à vocation technologique au Sud. Il a pour objectifs de :

- promouvoir l'insertion socio-économique des diplômés des diasporas scientifiques et techniques ;
- contribuer au développement des territoires et au dynamisme du tissu entrepreneurial par la création d'entreprises innovantes ;
- accroître l'innovation dans les pays du bassin sud-méditerranéen par le renforcement scientifique des équipes du Sud ;
- accompagner les projets de création d'entreprises innovantes et identifier les partenaires les plus pertinents.

En 2010, le programme PACEIM a accompagné la première promotion de lauréats. 30 porteurs de projets issus de la promotion 2011 sont en cours d'accompagnement et bénéficient d'une aide financière de 35 000 euros. Pour la promotion 2012, le programme entend proposer, au-delà de l'accompagnement individualisé, un renforcement scientifique et technologique des projets et des conseils pour la recherche de financements complémentaires.

2. Examen des projets proposés

2.1. Conditions d'éligibilité

Le candidat doit remplir l'ensemble des conditions ci-dessous :

- Etre ressortissant d'un des quatre pays du Sud de la Méditerranée (Algérie, Liban, Maroc, Tunisie) ;
- Etre résidant en France ou en accueil étudiantin ;
- Etre porteur d'un projet économique dans l'un des quatre pays cibles correspondant au pays de nationalité du porteur de projet ;
- Etre récemment titulaire ou en cours d'acquisition d'un diplôme de l'enseignement supérieur de niveau master 1 ou master 2 à post-doctorat ;
- Etre en activité dans une administration publique, dans un laboratoire public-privé, dans une unité de recherche, ou dans un établissement relevant de la recherche-développement ou de conseil aux entreprises ;
ou
Etre en recherche d'une activité professionnelle.

2.2. Critères d'évaluation

Les projets seront évalués par un comité de sélection selon les critères suivants :

- Le caractère innovant du projet ;
- L'excellence scientifique et technique ;
- La faisabilité et perspectives à long terme (plan d'affaires) ;
- Le retour sur investissement : échelle, délais, probabilité ;
- L'impact économique et industriel (emplois, investissements) ;
- La qualité du partenariat, la constitution de l'équipe.

2.3. Modalités de sélection

La sélection se décompose en deux phases :

1) A l'issue de l'appel à projets, les meilleurs dossiers seront retenus sur la base des évaluations fournies par un comité de présélection. Les candidats retenus participeront à des rencontres d'affaires et effectueront une courte présentation de leur projet (dix minutes) devant un comité de sélection composé de hauts représentants des structures d'appui à l'entrepreneuriat innovant de chaque pays. La présentation sera suivie d'un échange sous forme de questions-réponses qui permettra d'évaluer la pertinence et la faisabilité du projet soumis.

2) A l'issue des rencontres d'affaires, 30 projets seront désignés par le jury réuni en séance plénière.

3. Nature et modalités de l'appui

Le programme permet aux porteurs de projet de création d'entreprise de bénéficier d'un parcours d'accompagnement individualisé dans le pays ciblé comprenant :

En amont de la sélection :

- l'identification d'opportunités de développement dans les territoires ;
- la mise en relation avec de futurs partenaires ;
- la consolidation du projet (plan d'affaires) ;
- l'identification des forces et faiblesses du projet.

Chaque projet sera expertisé et les porteurs de projet bénéficieront de conseils pour renforcer leur dossier avant soumission au comité de sélection.

Phase de sélection :

Les porteurs de projet présélectionnés sont conviés à des rencontres d'affaires avec des opérateurs économiques du Sud afin de découvrir les acteurs de l'innovation agissant dans la zone d'implantation de leurs futures activités : incubateurs, pépinières, investisseurs, business angels, capitaux risqueurs, structures de renforcement et d'appui au tissu économique (CCI, pôles de compétitivité, etc.).

Lors de ces journées d'affaires, une sélection des 30 meilleurs projets sera effectuée par un comité.

Accompagnement des lauréats :

Une fois sélectionné et en amont de la création d'entreprise, le projet doit en effet être renforcé à plusieurs niveaux par une validation du marché, par la rédaction d'un plan de financement, par la consolidation d'une preuve de concept ou la validation du procédé au travers d'études et expertises, de tests et analyses complémentaires, de développements et prototypage.

Les projets lauréats disposeront d'un appui logistique, scientifique et financier débutant au Nord pour se poursuivre dans les infrastructures des pays d'accueil, sous trois formes :

1. Un accompagnement à la création d'entreprise : renforcement du business plan, mise en relation économique, démarche marketing, appui logistique pour le montage des projets financiers, recrutement, juridique, etc.

Un accompagnement individualisé par une structure spécialisée dans le développement de start-up permettra de superviser les étapes du projet et d'apporter conseil au porteur dans son plan de développement.

2. Un renforcement scientifique et technologique des projets : amélioration et consolidation technique du projet et de son adéquation au marché grâce à la coopération entre les laboratoires du Nord et du Sud, maturation technologique (prototypage)...

L'entrepreneur pourra par ailleurs solliciter l'accès à des infrastructures de recherche et à des laboratoires partenaires des deux rives de la Méditerranée ainsi qu'un appui logistique et technique afin de limiter les risques ou réduire le délai de mise sur le marché.

3. Le financement du projet par la mise à disposition d'une enveloppe maximale de 35 000 € permettant de prendre en charge ces actions concourant à l'émergence et la réalisation du projet (maturation du projet technologique, étude de marché...) et de favoriser l'interaction avec les structures d'accompagnement du pays d'accueil (missions, bourse).

Une fois la faisabilité économique et technique du projet validée, après 15 à 18 mois de co-maturation Nord-Sud, l'entrepreneur pourra intégrer un incubateur au Sud et bénéficiera des instruments et des soutiens locaux afin de trouver les relais financiers indispensables à la réussite de son projet innovant et réunir les fonds nécessaires pour la réalisation du projet.

4. Modalités de prise en charge

- **Dépôt de candidature** : évaluation des dossiers et conseils aux porteurs.
- **Présélection** : participation aux rencontres d'affaires et présentation des projets.

Les candidats présélectionnés se verront convier aux rencontres PACEIM, et tous les frais (titres de transport, hébergement, restauration) seront pris en charge par l'IRD.

- **Sélection** : les lauréats bénéficieront d'un soutien pouvant atteindre 35 000€ pour la maturation technico-économique de leur projet pendant une période de 15 mois.
 - Une feuille de route sera mise en œuvre et décrira les besoins du porteur ;
 - Le gestionnaire PACEIM veillera au déroulement de cette feuille de route et en assurera la gestion administrative pour le compte du lauréat ;
 - Un accompagnateur au Nord et au Sud sera désigné pour porter assistance au porteur de projet.
- **Incubation** : les projets sont relayés pour développement à une structure partenaire ou point focal PACEIM qui accompagnera le porteur pendant toute la phase de création.

5. Date limite de dépôt des dossiers

Clôture le 05 Octobre 2012

6. Constitution du dossier

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site www.ird.fr/paceim

Il est constitué obligatoirement du « document de soumission » et doit inclure :

- une copie de la carte nationale d'identité ou du passeport ;
- une copie du titre de séjour en cours de validité ;
- un justificatif de domicile (ex : facture d'électricité) ;
- pour les étudiants : une copie du dernier diplôme de niveau master à post-doctorat ;
- pour les techniciens, ingénieurs ou chercheurs : une copie du dernier diplôme ainsi qu'une copie du contrat de travail en vigueur ou du dernier contrat de travail d'une durée égale ou supérieure à trois mois.

Tous les documents devront être envoyés **avant le 05 Octobre 2012** sous forme électronique à : paceim@ird.fr (un accusé de réception sera transmis à réception du dossier)

Tout dossier incomplet ou parvenu hors délai sera rejeté.